

enfants qu'on lui confie de vaillants chrétiens, de grands serviteurs de leurs pays et des hommes qui honorent par leur caractère les fonctions dont plus tard ils seront investis et la race d'où ils sortent.

La religion, l'esprit de famille et l'amour du pays servent à la fois de but et de moyens. Une forte discipline y maintient l'autorité, mais elle est tempérée par les rapports affectueux que les directeurs et les maîtres ont fréquemment avec leurs élèves dont ils étudient le caractère pour en corriger les défauts et développer les qualités.

Les *Etudes classiques* sont dirigées conformément aux programmes de l'Université de France, et en vue du Baccalauréat ès lettres et du Baccalauréat ès sciences. Elles comprennent toutes les branches de l'enseignement secondaire classique, la langue française, le latin, le grec, l'anglais, l'allemand, l'histoire la géographie, les éléments des sciences mathématiques, physiques et naturelles.

L'Anglais ou l'Allemand est obligatoire à partir de la huitième.

La religion occupe dans le programme une place importante. Les avis spirituels, l'enseignement du catéchisme, la préparation à la première communion et les conférences religieuses sont donnés ou faits par les directeurs eux-mêmes qui y consacrent tous leurs soins.

L'enseignement des *arts d'agrément* et des *exercices physiques* comprend le dessin linéaire et académique, le solfège, la musique la gymnastique, l'escrime, l'équitation, la natation et les exercices nautiques. Le dessin et la gymnastique sont obligatoires pour tous les élèves. L'enseignement classique et artistique est donné par les directeurs et des professeurs adjoints ecclésiastiques ou laïques.

Puisque l'abondance du sujet nous a entraîné à ses détails qui vont prêter à notre article la physionomie d'un prospectus, il est difficile de reculer et de ne pas donner une idée du règlement en vigueur et du genre de vie qu'on mène à l'Ecole Saint-Elme, afin que les parents qui lui confieraient leurs enfants puissent les suivre de loin et assister par la pensée à leurs travaux, à leurs exercices et à leurs ébats.

Les élèves sont partagés en plusieurs *divisions* suivant leur âge et la classe à laquelle ils appartiennent. Ils assistent tout en commun aux offices du Dimanche et des jours de fête, et à la messe, le jeudi. Le lever a lieu en hiver à 5½ hrs, et en été à 5 heures ; le coucher vers 8½ hrs ; les repas à 7½ hrs, à midi, à 4½ hrs